

LE PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE L'AVEYRON

RODEZ, LE 27 JUIL. 2017

RÉF. DRGT/SEAS

Monsieur,

Le Conseil Départemental a réalisé, en 2016-2017, l'aménagement de la Route Départementale N° 19 entre Le Goutal et le pont de Lous, d'une longueur de 1,750 km sur le territoire de la Commune de Saint Geniez d'Olt.

Lors de la phase étude, le Conseil Départemental a décidé de réaliser, en partenariat avec la Communauté de Communes, une piste de circulation douce entre le carrefour de Sainte Eulalie d'Olt et le lieu-dit « Lous » sur une longueur de 3,300 km pour assurer la continuité de la piste existante autour du Lac de Castelnaud.

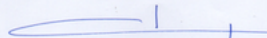
Compte tenu de la configuration du site avec la présence d'un côté du Lot et de la montagne de l'autre côté, il a été décidé de réaliser une chaussée de 6 m de largeur et une piste de circulation douce variant de 1,50 à 1,90 m de largeur.

Par courrier en date du 1 juin dernier, vous avez bien voulu me faire part de votre souhait de sécurisation de ce cheminement avec la pose d'une lisse longitudinale cylindrique pour la séparer de la chaussée.

Or la réglementation en vigueur en matière de voirie ne nous permet pas de poser ce type de dispositif en bord de chaussée sur une section de route située hors agglomération.

Nous avons donc opté pour la mise en œuvre d'un marquage en résine ocre pour délimiter la chaussée du cheminement, marquage déjà utilisé pour sécuriser les sections routières du chemin de St Jacques. Ce marquage qui sera réalisé en septembre prochain permettra également aux cyclistes circulant sur la chaussée d'emprunter, en fonction de la circulation, la sur-largeur.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-François GALLIARD

Association Deux Pieds Deux Roues  
5 avenue F Collignon  
31 200 TOULOUSE